

DECISION DU DIRECTEUR N°740/2024

Composition du Conseil Economique Social et Culturel du Parc national de Port-Cros

- Commission Usages en mer et milieux marins, activités nautiques

Le directeur de l'établissement public du Parc national de Port-Cros,

VU l'article R331-33 du Code de l'Environnement ;

VU le règlement intérieur du Conseil d'administration de Port-Cros, paragraphe IV, article 21, 22, 23, 24 ;

CONSIDERANT que la composition du Conseil économique, social et culturel est évolutive et qu'elle peut être révisée à tout moment par le directeur et au moins une fois tous les trois ans.

DECIDE

Article 1

La composition de la commission **Usages en mer et milieux marins, activités nautiques** du Conseil Économique Social et Culturel est établie en annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public Parc national de Port-Cros (www.portcrosparcnational.fr).

A Hyères, le 27 mars 2024

Le directeur



Marc DUNCOMBE



**Commission Usages en mer et milieux marins -
activités nautiques**

MEMBRES	
NOM	PRENOM
BEZILE	LIONEL
BOLLENGIER	GASPARD
BRUN	CÉDRIC
COURME	GILBERT
CROSETTI	GÉRARD
CUESTA	MARYLINE
DE CLERCQ	MARIE-JOSÉPHINE
DE VEYLDER	HUBERT
DESPINOY	PATRICK
DEVICTOR	GILBERT
EL MESAUDI	FATIHA
FRITSCH	GAETAN
HILY	GUY
INFANTE	DENIS
KUBLER	BÉRÉNICE
LAUSSEL	FRANCK
LAVILLE	PIERRE
LE DIREACH	LAURENCE
LENTZ	PHILIPPE
MORERA	PIERRE
MORIN	JEAN PHILIPPE
POLENZANI	SERGE
RIDOLFI	CATHERINE
RONSMANS	MIRKO
ROUX	MAGALI
SWOBODA	CLAIRE
VANCAYEMBERG	KRISTIANSEN